



REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITÉ

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

SERVICES DE CONSULTANT (Individu)

N° : GN-PDACG-445027-CS-INDV

Client : Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG).

Référence de l'accord de financement : IDA : Crédit N° : 6771-GN & Don N° : D713-GN

N° d'Identification du Programme : P164184

Titre : « RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR REALISER L'AUDIT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 313,624 KM DE PISTES RURALES DANS LES PREFECTURES DE BOKE ET COYAH, ET DE CONSTRUCTION DE QUATRE (4) PONTS DANS LES PREFECTURES DE BOKE ET DALABA ».

DEBUT : 21/10/2024

FIN : 05/11/2024

Dans le cadre du Partenariat Pays (CPP), la République de Guinée a obtenu l'accord de financement du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) avec le Groupe de la Banque Mondiale, pour aider à soutenir l'économie du pays dans le contexte particulier de lutte contre la COVID-19.

L'objectif de développement du projet est de permettre l'investissement privé pour le développement de chaînes de valeur agricoles commerciales inclusives dans les zones ciblées.

Le PDACG est financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant de cent (100) millions de dollars US et pour une durée d'exécution de cinq (5)

ans. Il porte sur quatre (4) filières prioritaires (fonio, fruits, bétail-volaille, anacarde) et couvre en termes d'investissement les corridors miniers Boké-Kamsar et Kindia-Conakry. Le projet est structuré autour de cinq (5) composantes :

- **Composante n°1 : Amélioration de l'accès aux marchés dans les zones ciblées ;**
- **Composante n°2 : Soutien à l'investissement privé ;**
- **Composante n°3 : Etablissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale ;**
- **Composante n°4 : Intervention d'urgence ;**
- **Composante n°5 : Coordination et gestion du projet.**

Le PDACG est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) à travers une Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP). L'UCEP travaille sous l'orientation stratégique d'un Comité Interministériel de Pilotage du Projet (CIP) de haut niveau et, sur le plan opérationnel, sous la supervision d'un Comité de Coordination Technique du Projet (CCTP) qui est présidé par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Plusieurs partenaires institutionnels et agences d'exécution participent également à la mise en œuvre du projet : il s'agit des Ministères en charge de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ; du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises (MCIPME) ; de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) ; de la Promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables (MPFEPV) ; de la Jeunesse et du Sport (MJS) ; ainsi que des Agences publiques, des ONG et d'autres Agences d'exécution du Projet tels que le PAM, la FAO, le Fonds de Garantie de Prêts aux entreprises, etc.

Le Code de l'environnement promulgué par la Loi L/2019/0034/AN du 4 juillet 2019 en Guinée établit les principes fondamentaux destinés à gérer et à protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation, afin de protéger et valoriser l'exploitation des ressources naturelles, lutter contre les différentes pollutions et nuisances et améliorer les conditions de vie du citoyen, dans le respect de l'équilibre de ses relations avec le milieu ambiant.

L'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 5 mai 2023 portant procédure administrative d'évaluations environnementales, détermine la Procédure Administrative d'Évaluations Environnementales (EE) en République de Guinée, le mécanisme de publicité des rapports d'Évaluation Environnementale, la participation du public ainsi que les frais inhérents à la procédure environnementale conformément aux dispositions du Code de l'Environnement promulgué par la Loi L/2019/0034/AN du 4 juillet 2019.

Au regard des investissements projetés et sur la base du résultat de l'évaluation préliminaire, le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) est considéré, selon les critères de classification de la Banque mondiale, comme un projet de catégorie « A », c'est-à-dire un projet qui pourrait avoir des incidences négatives de grande ampleur sur l'environnement, névralgiques, ou irréversibles touchant

des vastes étendus et générant la réinstallation involontaire des personnes affectées.

Sept (7) politiques opérationnelles de sauvegardes environnementales et sociales, ont été déclenchées, à savoir :

- (i) la politique opérationnelle PO4.01 sur les évaluations environnementales;
- (ii) la politique opérationnelle PO 4.04 sur les habitats naturels ;
- (iii) la politique opérationnelle PO 4.09 Lutte antiparasitaire;
- (iv) la politique opérationnelle PO 4.11 sur les ressources culturelles physiques ;
- (v) la politique opérationnelle PO 4.12 sur la réinstallation involontaire des personnes déplacées ;
- (vi) la politique opérationnelle PO 4.36 sur les forêts et
- (vii) la politique opérationnelle PO 7.50 qui concerne les Projets sur les voies navigables internationales OP/BP 7.50.

Conformément aux exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale et tenant compte de la législation Guinéenne en matière d'évaluation environnementale et sociale, le Gouvernement de la Guinée a élaboré pour le compte du PDACG sous la supervision de la BM, les instruments suivants :

- Un cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
- Un cadre Politique de Réinstallation (CPR)

Ces deux instruments révèlent qu'au-delà des impacts positifs, les activités du projet vont certainement entraîner des impacts environnementaux et sociaux négatifs dans les zones d'intervention, qu'il va falloir identifier/localiser aussitôt et pour lesquelles des mesures d'atténuation et/ou de compensation vont être établies, avant la réalisation des travaux.

Par ailleurs, dans le cadre du PDACG restructuré en juillet 2023, il est prévu entre autres, de réaliser les travaux de réhabilitation de 475 km de pistes rurales issues du Projet de Mobilité et de Connectivité Rurale en Guinée financé par la Banque (PMCR-164543) et clôturé en fin juin 2024, pour lesquels les études techniques et les instruments de sauvegarde pertinents existent déjà.

Lors de la mission de supervision du Projet PDACG par la Banque, du 29 avril au 04 mai 2024, il a été recommandé d'effectuer un audit environnemental et social sur les 322 km de tronçons (313, 624 km en réalité) en cours de réhabilitation, issus de ces 475 km de pistes et de construction de quatre (4) ponts dans les préfectures de Boké et Dalaba.

C'est pourquoi, l'UCEP envisage le recrutement d'un consultant individuel pour réaliser l'audit de conformité environnementale et sociale de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation de 313,624 km de pistes rurales dans les préfectures de Boké et Coyah, et de construction de quatre (4) ponts dans les préfectures de Boké et Dalaba.

Le Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage, représenté par le Projet de Développement de L'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en **langue française** en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les documents suivants : Cv, lettre de

motivation, références, diplômes, attestations de services faits et attestations de formations complémentaires.

Les critères pour l'évaluation des candidatures seront :

I- Education :

- ✓ Diplôme universitaire de base (BAC+5) au moins en sciences de l'environnement ou diplômes assimilés avec une expérience avérée en audit environnemental et social.

II- Experience:

- ✓ Expérience générale d'au moins huit (8) années d'expérience professionnelle pertinente en audit environnemental et social. Une expérience dans les grands domaines de l'évaluation environnementale et sociale et, dans la gestion et la surveillance de l'environnement, est un atout ;
- ✓ Avoir cinq (05) années d'expérience dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PGES, PAR de projets financés par la Banque mondiale ou la BAD;
- ✓ Réalisé au moins trois (03) missions d'audit environnemental et social pour les projets financés par la Banque mondiale ou par la BAD au cours des cinq dernières années. Une mission dans le domaine des travaux de réhabilitation de pistes/routes sera un atout ;
- ✓ Avoir une maîtrise des directives de la Banque mondiale et de la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale.
- ✓ Avoir un esprit d'équipe et le sens de l'innovation et d'adaptation ;
- ✓ Avoir une expérience en République de Guinée serait un avantage.

III- Langues de travail:

- ✓ Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux directives de sélection de consultants individuels de la Banque mondiale « Règlements pour la Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le FPI » de la Banque mondiale édition septembre 2023.

Le score minimum requis pour être sélectionné est de 70 points sur 100. Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité sera invité à négocier un contrat. Au cas où des consultants seront classés 1^{er} ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé de missions similaires évaluées pour les critères (ii).2 et (ii).3 sera sélectionné.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de référence complets et des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures de bureau suivantes : **du Lundi au Jeudi de 9 h 00 mn à 16 h 30 mn GMT et le Vendredi de 9 h 00 mn à 13 h 00 mn GMT.**

Les dossiers de candidature doivent être déposés physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **05 Novembre 2024 à 10 h 00 mn GMT.** Les enveloppes doivent porter expressément la mention « **Recrutement d'un consultant individuel pour réaliser l'audit de conformité environnementale et sociale de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation de 313,624 km de pistes rurales dans les préfectures de Boké et Coyah, et de construction de quatre (4) ponts dans les préfectures de Boké et Dalaba** ».

À l'attention de : **Monsieur le Coordonnateur National du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG).**

L'adresse dont il est fait mention ci-dessus est: **Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), Immeuble Fella, 5ème étage, Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Tél : (+224) 626 96 18 96 /628 89 66 80**
Email : hamdideu2@gmail.com avec copie obligatoire à : pdacg@magel.gov.gn et procurement@pdacg.org.gn

Fait à Conakry, le 18 Octobre 2024



M. Hamidou DIALLO
Coordonnateur National du PDACG